

CONCOURS « PARS EN VOYAGE GRÂCE À COORS LIGHT »
RÈGLEMENT OFFICIEL
(le « Règlement »)

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER.

1. PÉRIODE ET ORGANISATEUR DU CONCOURS. Le concours « **PARS EN VOYAGE GRÂCE À COORS LIGHT** » (le « **Concours** ») est organisé et administré par Couche-Tard Inc. (l'« **Organisateur** ») et est commandité par Molson Canada 2005 (le « **Commanditaire** »). Le Concours commence le 12 octobre 2021 à 00 h 00 min 01 s heure de l'Est (« **HE** ») et se termine le 6 décembre 2021 à 23 h 59 min 59 s HE (la « **Période du Concours** »). L'horloge utilisée par l'Organisateur sera l'horloge officielle pour déterminer la date et l'heure de la réception d'une Participation (telle que cette expression est définie ci-dessous).

2. ADMISSIBILITÉ. Le Concours s'adresse à toute personne qui réside légalement au Québec ayant atteint l'âge de la majorité au moment de la participation. Les personnes suivantes ne sont pas admissibles à gagner un Prix (tel que cette expression est définie ci-dessous) : (a) les dirigeants, administrateurs, actionnaires, employés, agents et/ou représentants de l'Organisateur et du Commanditaire ou de leurs filiales, sociétés liées, agences de publicité, titulaires de licences, franchisés, partenaires, détaillants, distributeurs; (b) un employé ou un sous-traitant d'une régie des alcools provinciale, d'une entreprise de distribution de bière, d'un établissement détenteur d'un permis d'alcool participant ou d'un détenteur de permis d'alcool autorisé par une telle régie; (c) tous les autres intervenants liés au Concours; et/ou (d) tout membre de la famille immédiate des personnes mentionnées à la présente section ainsi que toute personne vivant avec elles sous le même toit (qu'elle soit ou non membre de leur famille immédiate). L'expression « famille immédiate » s'entend des pères, mères, frères, sœurs, enfants, maris, femmes, conjoints des personnes mentionnées à la présente section, et ce, peu importe le lieu où elles habitent. Le Concours n'est pas ouvert et est nul là où la loi l'interdit.

3. COMMENT PARTICIPER. AUCUN ACHAT N'EST REQUIS.

Il y a quatre (4) façons de participer au Concours pour courir la chance de gagner des Prix (tel que cette expression est définie ci-dessous).

Comment participer pour courir la chance de gagner un Prix Instantané :

(1) Participation en magasin

Pour participer au Concours pour courir la chance de gagner un Prix Instantané, pendant la Période du Concours, visitez un établissement Couche-Tard participant (sous réserve de la disponibilité des produits et jusqu'à épuisement des stocks) et à l'achat d'un (1) produit Coors Light suivant (ci-après, les « **Produits participants** ») :

Coors Light	24 canettes 473ml	0-56327-18393-3
Coors Light	12 canettes 710ml	0-56327-18341-4
Coors Light	4x6 canettes 355ml	0-56327-18323-0

Coors Light	4x6 canettes 473ml	0-56327-00795-6
Coors Light	12 canettes 355ml	0-56327-18325-4
Coors Light	20 canettes 355ml	0-56327-00550-1
Coors Light	24 canettes 355ml	0-56327-18324-7
Coors Light	30 canettes 355ml	0-56327-18329-2
Coors Light	36 canettes 355ml	0-56327-00433-7
Coors Light	40 canettes 355ml	0-56327-00720-8
Coors Light	48 canettes 355ml	0-56327-00792-5
Coors Light	60 canettes 355ml	0-56327-00711-6

Le consommateur découvrira, au moment où le Produit Participant sera scanné à la caisse, s'il a gagné un prix (ci-après chacun un « **Prix Instantané** » et collectivement, les « **Prix instantanés** ») et un deuxième coupon sortira avec les détails (chacune une « **Participation aux Prix instantanés** »). **Limite** : Une (1) Participation aux Prix instantanés par transaction comprenant au moins un (1) Produit Participant pendant la Période du Concours.

(2) Participation sans achat

Pour participer au Concours pour courir la chance de gagner un Prix Instantané sans achat, écrivez-nous avec votre nom, adresse complète, ville, province, code postal, numéro de téléphone (avec indicatif régional), date de naissance et adresse courriel et dites-nous, en au moins 50 mots, pourquoi vous aimeriez gagner un Prix Instantané (chacune une « **Soumission pour Prix instantanés** »). Chaque Soumission pour Prix instantanés doit être originale et substantiellement différente, à la seule discrétion de l'Organisateur. Faites-nous parvenir votre Soumission pour Prix instantanés pendant la Période du Concours : (i) par la poste en indiquant « Concours MOLSON COORS LIGHT - Demande de Participation aux Prix instantanés sans achat » à l'adresse suivante : 4204, boulevard Industriel, Laval, (Québec), H7L 0E3 ; ou (ii) par courriel en indiquant « Concours MOLSON COORS LIGHT - Demande de Participation aux Prix instantanés sans achat » à communaute@couche-tard.com. Vous recevrez une (1) participation pour chaque demande Soumission pour Prix instantanés envoyée par la poste ou par courriel reçu par l'Organisateur pendant la Période du Concours (chacune une « **Participation aux Prix instantanés sans achat** » et collectivement, les « **Participations aux Prix instantanés sans achat** »). Toutes les Soumissions pour Prix instantanés doivent porter le cachet de la poste et être reçues pendant la Période du Concours. Au moment de la réception de votre Soumission pour Prix instantanés valide, l'Organisateur fera une transaction caisse (sans achat requis) en votre nom, et vous fera parvenir le coupon caisse obtenu déterminant si vous êtes gagnant ou non à l'adresse courriel indiquée dans votre Soumission pour Prix instantanés.

Comment participer pour courir la chance de gagner un Grand Prix :

(1) Participation en magasin

Pour participer au Concours pour courir la chance de gagner un Grand Prix (telle que cette expression est définie ci-dessous), pendant la Période du Concours, dans les établissements Couche-Tard participants (sous réserve de la disponibilité des produits et jusqu'à épuisement des stocks), à l'achat d'un (1) Produit Participant le consommateur recevra un coupon avec son reçu de caisse comprenant un NIP unique (ci-

après, le « **NIP unique** »). Pendant la Période du Concours, visitez le site web www.concourscouchetard.com afin d'avoir accès à la page d'inscription du Concours ou visitez la section concours dans l'application Couche-Tard, remplissez tous les champs obligatoires du formulaire d'inscription (ci-après, le « **Formulaire d'inscription** »), incluant votre nom, prénom, date de naissance, code postal, adresse courriel, numéro de téléphone avec indicatif régional, puis, entrez votre NIP unique et confirmez que vous avez lu, compris et accepté le présent Règlement, ainsi que la politique de confidentialité de l'Organisateur et que vous êtes âgé de 18 ans ou plus en cochant la case prévue à cet effet, puis cliquez sur le bouton « Envoyer » (chacune une « **Soumission de NIP unique** »). Pour chaque Soumission de NIP unique, vous obtiendrez une (1) lettre du mot « CHILL » ainsi qu'une ou plusieurs participation(s) aux Grands Prix (chacune une « **Participation aux Grands Prix** » et collectivement, les « **Participations aux Grands Prix** ») :

- 1^{ère} Soumission de NIP unique = 1 lettre « C » = une (1) Participation aux Grands Prix;
- 2^e Soumission de NIP unique = 1 lettre « H » = six (6) Participations aux Grands Prix;
- 3^e Soumission de NIP unique = 1 lettre « I » = seize (16) Participations aux Grands Prix;
- 4^e Soumission de NIP unique = 1 lettre « L » = trente et une (31) Participations aux Grands Prix;
- 5^e Soumission de NIP unique = 1 lettre « L » = cinquante et une (51) Participations aux Grands Prix; et
- 6^e et plus Soumission de NIP unique = une (1) Participation aux Grands Prix.

Limite : Une (1) Soumission de NIP unique par jour par personne pendant la Période du Concours.

(2) Participation sans achat

Pour participer au Concours pour courir la chance de gagner un Grand Prix sans achat, écrivez-nous avec votre nom, adresse complète, ville, province, code postal, numéro de téléphone (avec indicatif régional), date de naissance et adresse courriel et dites-nous, en au moins 50 mots, pourquoi vous aimeriez gagner un Grand Prix (chacune une « **Soumission pour Grands Prix** »). Chaque Soumission pour Grands Prix doit être originale et substantiellement différente, à la seule discrétion de l'Organisateur. Faites-nous parvenir votre Soumission pour Grands Prix pendant la Période du Concours : (i) par la poste en indiquant « Concours MOLSON COORS LIGHT - Demande de Participation aux Grands Prix sans achat » à l'adresse suivante : 4204, boulevard Industriel, Laval, (Québec), H7L 0E3 ; ou (ii) par courriel en indiquant « Concours MOLSON COORS LIGHT - Demande de Participation aux Grands Prix sans achat » à communaute@couche-tard.com. Toutes les Soumissions pour Grands Prix doivent porter le cachet de la poste et être reçues pendant la Période du Concours. Pour chaque Soumission Pour Grands Prix, vous obtiendrez une (1) lettre du mot « CHILL » ainsi qu'une ou plusieurs participation(s) aux Grands Prix (chacune une « **Participation aux Grands Prix sans achat** » et collectivement, les « **Participations aux Grands Prix sans achat** ») :

- 1^{ère} Soumission pour Grands Prix = 1 lettre « C » = une (1) Participation aux Grands Prix sans achat;
- 2^e Soumission pour Grands Prix = 1 lettre « H » = six (6) Participations aux Grands Prix sans achat;
- 3^e Soumission pour Grands Prix = 1 lettre « I » = seize (16) Participations aux Grands Prix sans achat;

- 4^e Soumission pour Grands Prix = 1 lettre « L » = trente et une (31) Participations aux Grands Prix sans achat;
- 5^e Soumission pour Grands Prix = 1 lettre « L » = cinquante et une (51) Participations aux Grands Prix sans achat; et
- 6^e et plus Soumission pour Grands Prix = une (1) Participation aux Grands Prix sans achat.

Limite : Une (1) Soumission pour Grands Prix par jour par personne pendant la Période du Concours.

Les Participation aux Prix instantanés, les Participations aux Prix instantanés sans achat, Participations aux Grands Prix et les Participations aux Grands Prix sans achat sont chacune une « **Participation** » et collectivement, les « **Participations** ».

Le participant doit soumettre chaque Participation personnellement. En s'inscrivant au Concours, les participants acceptent pleinement et inconditionnellement d'être liés par le présent Règlement et les décisions de l'Organisateur, qui seront finales et exécutoires pour toutes les questions relatives au Concours. Les Parties Exonérées (telle que cette expression est définie ci-dessous) ne seront pas tenues responsables des formulaires d'inscription et/ou des soumissions illisibles, incomplets, perdus, acheminés à la mauvaise adresse, faisant l'objet de défaillances techniques ou transmis en retard, lesquels seront tous considérés comme nuls et sans effet. Il demeure entendu, pour plus de certitude et pour dissiper tout doute, que le consommateur ne peut utiliser qu'une (1) seule et unique adresse de courrier électronique pour participer au présent Concours. Si l'Organisateur découvre qu'une personne a tenté : i) d'obtenir plus que le nombre maximal de Participations indiquées dans le présent Règlement; ou ii) d'utiliser (ou de faire la tentative d'utiliser) plusieurs noms ou identités ou plus d'une (1) adresse de courrier électronique pour participer au Concours, cette personne pourra être disqualifiée du Concours et tous ses formulaires d'inscription et/ou soumissions pourront être annulés. Le formulaire d'inscription et/ou la soumission sera rejeté s'il n'est pas dûment rempli et ne comporte pas tous les renseignements obligatoires, et s'il n'est pas soumis et reçu avant la date limite de participation. L'utilisation (ou la tentative d'utilisation) de plusieurs noms, identités, adresses de courrier électronique ou de systèmes ou de programmes automatisés ou robotisés, de macros, de scripts ou autres pour s'inscrire ou participer au présent Concours ou le perturber de quelque autre manière est interdite et peut mener à la disqualification par l'Organisateur. Tous les formulaires d'inscription et/ou soumissions peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment, pour quelque raison que ce soit. L'Organisateur se réserve le droit d'exiger une preuve d'identité ou d'admissibilité (sous une forme jugée acceptable par l'Organisateur, y compris, sans s'y limiter, une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement) à participer au Concours. Le défaut de présenter une telle preuve jugée satisfaisante par l'Organisateur en temps opportun pourrait entraîner la disqualification.

4. PRIX. Les Prix suivants sont disponibles à être gagnés pendant la Période du Concours :

(1) Prix instantanés. Les Prix instantanés suivants sont disponibles à être gagnés pendant la Période du Concours :

- Quatre-vingts (80) cartes-cadeaux Couche-Tard d'une valeur de 50\$ chacune;

- Cinq mille six cents (5 600) canettes VYNE (355ml) d'une valeur au détail approximative de 2\$ chacune; et
- cinq mille six cents (5 600) petits cafés Couche-Tard d'une valeur au détail maximale de 3\$ chacun.

La valeur au détail totale approximative des Prix instantanés est de trente-deux mille dollars canadiens (32 000CAD). Les chances de gagner un Prix Instantané dépendent du moment de la transaction. Le nombre de Prix instantanés disponibles diminuera à mesure qu'ils seront révélés et réclamés.

(2) Grands Prix. Il y a deux (2) grands prix disponibles à être gagnés pendant la Période du Concours (chacun un « **Grand Prix** » et collectivement, les « **Grands Prix** »). Chaque Grand Prix consiste en un (1) séjour de sept (7) nuitées au Club Med Québec Charlevoix pour deux (2) personnes du 5 au 12 mars 2022 qui comprend :

- Hébergement en chambre supérieure;
- Cuisine raffinée et bar ouverts toute la journée;
- Billets pour les remontées mécaniques (6 jours) et cours de ski (5 jours);
- Activités après-ski et animations;
- Club enfants de 4 à 17 ans;
- Wifi, toutes taxes et pourboires inclus; et
- Modification des dates du séjour possible jusqu'à 61 jours avant départ selon la disponibilité et le tarif au moment du changement.

SONT EXCLUS DU GRAND PRIX (entre autres) :

- les frais d'adhésion (voir section Frais d'adhésion en Annexe);
- le coût des passeports, des cartes de touriste, des visas et des certificats de vaccination;
- les coûts pour services de nature personnelle, notamment certaines boissons achetées au bar (telles que champagne et VSOP (peut varier d'un Village à l'autre));
- les excursions optionnelles;
- les suppléments pour massages, forfaits spa, certains services des centres de conditionnement physique ou de santé; les frais d'entrée et les autres dépenses relatives au golf; la location d'équipement de ski; la location de vélo à certaines destinations vacances; les tournois de golf et de tennis; la plongée-bouteille, les certifications et les autres cours ou stages spécialisés à la plupart des destinations vacances; le matériel d'artisanat; le billard à certaines destinations vacances;
- toutes taxes de vente, taxes sur les produits et services ou autres taxes semblables, si applicables; et
- les frais de contribution au fonds d'indemnisation des clients des agents de voyage de 1\$ par 1 000\$. La protection du FICAV est donc gratuite pour les clients d'agence de voyages.

Les conditions générales des vacances au Club Med énoncées en annexe s'appliquent.

Le voyage est déjà réservé du 5 au 12 mars 2022. Si la réservation est modifiée et/ou annulée à l'extérieur de la période d'annulation, les gagnants recevront un crédit de voyage futur pour la valeur de la prestation

hébergement et ils pourront l'utiliser sur un nouveau séjour au Club Med, selon les tarifs et disponibilités disponibles au moment du changement. Le crédit sera valable 1 an.

Chaque Grand Prix est d'une valeur au détail approximative de six mille deux cents dollars canadiens (6 200CAD). Les chances de gagner un Grand Prix dépendent du nombre de Participations aux Grands Prix et de Participations aux Grands Prix sans achat admissibles reçues au moment du tirage des Grands Prix.

Les Prix instantanés et les Grands Prix sont chacun un « **Prix** » et collectivement, les « **Prix** ».

Les Prix ne sont pas transférables ni cessibles, et doivent être acceptés tels quels aux dates prévues, sans substitution en espèces ou autre, sauf à l'entière discrétion de l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de remplacer un Prix ou une composante d'un Prix par un prix de valeur équivalente si le Prix ou une composante du Prix ne peut être décerné tel que décrit pour quelque raison que ce soit. Les Parties Exonérées (telle que cette expression est définie ci-dessous) ne seront toutefois pas responsables si des conditions météorologiques, des annulations d'événements ou d'autres facteurs indépendants de la volonté de l'Organisateur, de façon raisonnable, empêchent qu'un Prix soit attribué, intégralement ou en partie, ou en empêchent la jouissance. En pareil cas, aucun gagnant n'aura droit à un prix de remplacement ni à un équivalent en espèces. Aucun Prix ne sera remis sans que le nom des gagnants n'ait été confirmé. Tout retour de Prix ou avis de Prix non distribuable pourra donner lieu à la disqualification du gagnant et à la sélection d'un autre gagnant admissible, conformément aux procédures décrites au présent Règlement officiel du concours.

5. SÉLECTION ET NOTIFICATION.

(1) Prix instantanés. Les Prix instantanés sont attribués par un algorithme (programme informatique) qui distribue aléatoirement les Prix instantanés disponibles tout au long de la Période du Concours.

- **Canettes VYNE et cafés Couche-Tard :** Si la transaction est gagnante, un coupon sortira de la caisse et le consommateur aura droit à la gratuité lors d'un prochain achat conformément aux modalités de l'article 6 ci-dessous.
- **Cartes-cadeaux Couche-Tard :** Si sa transaction est gagnante, un coupon sortira de la caisse avec les indications pour réclamer sa carte-cadeau. Les consommateurs doivent contacter le support marketing par courriel au supportmarketing-ouest@couche-tard.com avant le 17 décembre 2021 pour réclamer leur carte-cadeau et suivre les instructions reçues par courriel.

(2) Grands Prix. Le 13 décembre 2021, à Laval, vers 10 h 30, un représentant de l'Organisateur sélectionnera au hasard deux (2) Participations parmi toutes les Participations aux Grands Prix et les Participations aux Grands Prix sans achat admissibles reçues pendant la Période du Concours. **Limite :** Un (1) Grand Prix par personne et par foyer.

Dans les quatorze (14) jours ouvrables suivant le tirage, entre 11 h et 17 h, un représentant l'Organisateur tentera de contacter les participants sélectionnés au numéro de téléphone ou à l'adresse de courriel indiqués sur leur Formulaire d'inscription ou la Soumission pour Grands Prix. Si un participant sélectionné est contacté par courriel, il devra répondre conformément aux instructions

qui y sont fournies, le cas échéant. Si, après avoir contacté un participant sélectionné par courriel, l'Organisateur reçoit un avis par courriel indiquant que le message n'a pas pu être livré, l'Organisateur a l'entière discrétion de disqualifier la Participation du Concours ou de tenter de contacter le participant par téléphone. Si un participant ne peut être contacté dans le délai imparti ou s'il est incapable ou refuse d'accepter le Grand Prix pour quelque raison que ce soit, cette personne perd le droit de gagner le Grand Prix; le nom d'un autre participant peut alors être tiré au sort pour le Grand Prix et le processus sera répété pour contacter ce nouveau participant. Aucune communication ne sera échangée sauf avec les participants sélectionnés.

6. CONDITIONS D'OCTROI DU PRIX.

- (1) Prix instantanés. Si vous êtes admissibles à gagner un Prix Instantané, vous pouvez échanger ce prix en présentant votre coupon ou votre carte-cadeau dans un Couche-Tard participant. Les Prix instantanés de boissons sont soumis à un dépôt et à des écofrais à la charge du gagnant. Tous les coupons pour une canette VYNE et/ou un café Couche-Tard doivent être réclamés au plus tard le 17 décembre 2021, après quoi, le coupon expirera. L'Organisateur n'est pas responsable pour les coupons perdus ou volés.
- (2) Grands Prix. Si vous êtes sélectionné comme un gagnant potentiel d'un Grand Prix, vous en serez avisé par courriel ou par téléphone dans les quatorze (14) jours ouvrables suivant le tirage. Le gagnant potentiel doit répondre correctement, sans aucune aide, que ce soit sous forme mécanique, électronique ou autre, à une question obligatoire d'habileté mathématique, doit signer un formulaire de déclaration et d'exonération (le « **Formulaire de déclaration** ») et le retourner au représentant désigné de l'Organisateur par télécopieur ou par courriel de la manière prescrite sur ce formulaire dans les cinq (5) jours ouvrables suivant sa réception et se conformer au présent Règlement. Les invités qui accompagnent le gagnant devront aussi signer un Formulaire de déclaration.

Le Grand Prix ne sera remis qu'au gagnant confirmé. Si un gagnant potentiel du Grand Prix a) ne parvient pas à répondre correctement à la question d'habileté mathématique, b) omet de remplir adéquatement le Formulaire de déclaration et de le retourner dans les délais prévus, c) ne respecte pas le présent Règlement (selon ce qu'aura déterminé l'Organisateur à son gré), d) ne peut pas être joint conformément au présent Règlement pour quelque raison que ce soit et/ou e) ne peut accepter le Grand Prix pour quelque raison que ce soit, il sera alors exclu du Concours (et devra abandonner tous les droits à l'égard du Grand Prix) et un autre tirage sera effectué pour qu'un participant soit sélectionné pour le Grand Prix.

L'Organisateur et le Commanditaire du Prix n'assument aucune responsabilité après avoir expédié le Prix et le gagnant doit assumer le risque de perte ou d'endommagement du Prix après l'expédition. L'Organisateur du Concours et le Commanditaire ne font aucune déclaration et ne donnent aucune garantie de quelque nature que ce soit concernant l'apparence, le caractère sécuritaire ou le rendement du Grand Prix. Le Grand Prix sera livré au gagnant par courriel dans les quatre (4) semaines suivant la réception des Formulaires de déclaration correctement remplis. L'Organisateur et le Commanditaire ne sont pas responsables de la communication ou de la transmission du Grand Prix

au gagnant qui fournit des renseignements imprécis ou incomplets, ou des prix perdus, mal acheminés, retardés ou détruits pendant le transport.

7. EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ – DÉROULEMENT DU CONCOURS.

L'Organisateur et le Commanditaire et toute entreprise, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à ceux-ci, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants (ci-après dénommés les « **Parties Exonérées** ») déclinent toute responsabilité quant aux Formulaire d'inscription ou aux Soumissions reçus en retard, perdus, endommagés, mal acheminés, abîmés, tronqués, illisibles ou incomplets. Une preuve de transmission (capture ou saisie d'écran, etc.) ne constitue pas une preuve de livraison. Les Parties Exonérées ne sont pas responsables des problèmes qui pourraient survenir, notamment des défaillances techniques liées aux lignes d'un réseau téléphonique, à des systèmes informatiques en ligne, à des serveurs, à des fournisseurs d'accès Internet, à du matériel informatique, à des logiciels, à des virus, à des bogues, à des pannes d'ordinateur personnel et/ou de logiciels et à des configurations de matériel ou à la non-réception d'un courriel par l'Organisateur ou un participant pour quelque raison que ce soit, notamment à cause de la congestion des lignes sur Internet ou sur tout site Web ou de toute combinaison de ces facteurs. Les Parties Exonérées ne sont pas responsables des dommages au système d'un utilisateur découlant de la participation au Concours ou du téléchargement des renseignements nécessaires pour participer au Concours.

8. EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ – PARTICIPATION AU CONCOURS ET/OU AU PRIX. En

participant ou en tentant de participer au Concours, toute personne dégage les Parties Exonérées de toute responsabilité relativement à tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au Concours. En acceptant un Prix, tout participant sélectionné dégage de toute responsabilité les Parties Exonérées de tout dommage qu'il pourrait subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation de son Prix.

9. EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ – IMPOSSIBILITÉ DE LIVRER UN PRIX. L'Organisateur et le

Commanditaire déclinent toute responsabilité en cas de retour du courrier postal ou du service de messagerie si le Prix n'a pu être distribué en raison de l'absence de réponse ou de l'absence d'une adresse de réexpédition. Les cases postales ne sont pas acceptées en tant qu'adresse de livraison valide. L'Organisateur et le Commanditaire ne font aucune déclaration et n'offre aucune garantie de quelque nature que ce soit en ce qui a trait à l'apparence, à la sécurité ou à la performance d'un Prix. Tout participant sélectionné pour le Prix reconnaît que la seule garantie applicable au Prix est la garantie habituelle du fabricant (le cas échéant). Tout participant sélectionné pour le Prix reconnaît que les obligations liées à celui-ci deviennent la responsabilité des fournisseurs des services et des produits composant le Prix.

10. NIP UNIQUE DÉFECTUEUX. Sous réserve de ce qui précède, si le NIP unique est illisible, non

conforme au présent Règlement à ou ne fonctionne pas, la personne en possession du NIP unique défectueux pourra, pendant la Période du Concours, demander un nouveau NIP unique conformément à l'article 3 du présent Règlement à (sans toutefois fournir un texte de cent cinquante [50] mots et en prenant soin d'indiquer « NIP unique défectueux » dans sa demande), sous réserve de la disponibilité.

11. PROPRIÉTÉ ET FORMULAIRES DE DÉCLARATIONS. L'Organisateur devient propriétaire de tous les Formulaire d'inscription, des Soumissions et des Formulaire de déclaration reçus et ceux-ci ne seront en aucun cas retournés à leur expéditeur.

12. FRAUDE. L'Organisateur se réserve le droit de refuser à un participant le droit de participer au Concours ou de gagner un Prix s'il détermine, à son entière discrétion, que le participant a tenté de nuire au bon fonctionnement du Concours par tricherie, piratage, tromperie ou autres pratiques injustes (incluant le recours à des programmes d'entrée automatique rapide) ou qu'il a tenté d'importuner, d'abuser, de menacer ou de harceler d'autres participants, l'Organisateur ou le Commanditaire. L'Organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant qui ne se conforme pas au présent Règlement ou qui refuse de participer à toute investigation ou enquête concernant un défaut de conformité. Toute tentative, par un participant ou par toute autre personne, d'endommager délibérément un site Web ou de nuire au bon déroulement du Concours, notamment toute réclamation frauduleuse, peut constituer une violation des lois pénales et civiles. Dans un tel cas, l'Organisateur se réserve le droit d'exercer des recours et de demander des dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi. Tout participant impliqué dans une des activités précitées pourrait être déclaré inadmissible et se voir retirer tout Prix gagné. L'Organisateur se réserve le droit inconditionnel, à son entière discrétion, de rejeter tout Formulaire d'inscription ou Soumission s'il suspecte que ce Formulaire d'inscription ou cette Soumission a été généré au moyen d'un script, d'une macro-commande, d'une reproduction robotique, d'une programmation ou d'un autre procédé automatique, ou encore s'il enfreint le présent Règlement.

13. IDENTITÉ DU PARTICIPANT. En cas de différend sur l'identité de la personne qui a soumis un Formulaire d'inscription en ligne, le Formulaire d'inscription sera réputé avoir été présenté par le titulaire du compte autorisé de l'adresse courriel fournie au moment de la Participation. Le titulaire autorisé du compte désigne la personne physique à qui une adresse électronique est attribuée par un fournisseur d'accès ou de services Internet ou par tout autre organisme chargé d'attribuer des adresses électroniques pour le domaine auquel appartient l'adresse électronique donnée. Le gagnant sélectionné peut être tenu de fournir une preuve d'identité, notamment un permis de conduire ou toute autre pièce d'identité avec photo.

14. ANNULATION/MODIFICATION. L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, de mettre fin au Concours en tout ou en partie, sans préavis, ou de modifier ou suspendre le Concours à tout moment, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux (ci-après, la « Régie ») lorsque requis, en cas de fraude, de défauts techniques, notamment du serveur de réseau, ou de défaut de matériel, de virus, de bogues, d'erreurs de programmation, de communication ou de toute autre erreur ou cause indépendante de la volonté de l'Organisateur qui nuisent à la gestion, à l'intégrité ou à la sécurité du Concours ou si tout autre facteur perturbe le bon déroulement du Concours comme le prévoit le présent Règlement.

Dans l'éventualité où le système informatique n'était pas en mesure d'enregistrer toutes les Participations au Concours pendant une période, et ce, pour quelque raison que ce soit, ou si la Participation au Concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la date de fin prévue au présent Règlement, les tirages pourront se faire, à la discrétion de l'Organisateur, parmi les autres Participations dûment enregistrées.

15. DIFFÉREND. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution du Prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

16. RENONCIATION AU PRIX. Si un participant sélectionné est jugé inadmissible, n'accepte pas le Prix, répond incorrectement à la question d'habileté mathématique, n'accepte pas ou omet de remplir et de retourner le Formulaire de déclaration ou si le Prix est retourné car le destinataire est introuvable, le participant sélectionné sera réputé avoir renoncé au Prix. L'Organisateur pourra alors, à son entière discrétion, sélectionner au hasard un autre gagnant.

17. ACCÈS AU SITE. L'Organisateur ne garantit pas que l'accès au site Web du Concours ou son utilisation soit ininterrompu et exempt d'erreurs.

18. ACCÈS À L'APPLICATION COUCHE-TARD. L'Organisateur ne garantit pas que l'accès à l'application Couche-Tard ou son utilisation soit ininterrompu et exempt d'erreurs.

19. NOMBRE DE PRIX. En aucun cas, l'Organisateur ne peut être tenu d'attribuer plus de Prix que ce qui est déclaré dans le présent Règlement.

20. AUTORISATION/RENSEIGNEMENTS PERSONNELS. En prenant part au Concours, tout participant sélectionné pour le Prix autorise l'Organisateur, le Commanditaire et leurs représentants à utiliser son nom, sa photographie, son image, sa voix, son lieu de résidence (ville et province) et/ou déclaration relative au Prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération. Aucune communication, commerciale ou autre, non liée au Concours, ne sera envoyée au participant, à moins qu'il n'y ait autrement consenti. Veuillez vous référer aux politiques de confidentialité en ligne de l'Organisateur du Concours et du Commanditaire du Prix à <https://www.couche-tard.com/politique-relative-ala-protection-dela-vie-privee?lang=fr> et <https://www.molsoncoors.com/fr/politique-confidentialite>.

21. DIVISIBILITÉ DES PARAGRAPHES. Si un paragraphe du présent Règlement est déclaré ou jugé illégal, inexécutable ou nul par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme étant nul, mais tous les autres paragraphes qui ne sont pas touchés seront appliqués dans les limites permises par la loi.

22. LOIS APPLICABLES. Ce Concours est assujéti à l'ensemble des lois fédérales et provinciales de la province de Québec. Toute action en justice doit être soumise aux tribunaux ayant juridiction dans le district de Montréal, à l'exclusion de tout autre district.

COUCHE-TARD INC. 4204, boulevard Industriel, LAVAL, QUÉBEC, H7L 0E3

ANNEXE – GRANDS PRIX

Les conditions générales des vacances au Club Med que vous avez choisies (les « Vacances ») sont énoncées (a) dans la présente section (b) dans les autres pages de cette brochure (c) dans d'autres documents distribués, de temps à autre, par Club Med Ventes Canada inc. à ses membres canadiens et (d) sur son site internet www.clubmed.ca. Club Med Ventes Canada inc. commercialise et vend au Canada des vacances dans les villages Club Med (les « Villages »), sur le voilier Club Med 2 (quelquefois appelé le « Bateau ») et dans d'autres centres de villégiature en Amérique du Nord et en Asie (appelés collectivement « Destinations Vacances »). Par l'intermédiaire de filiales, Club Med S.A.S. et / ou Club Med Amérique du Nord S.A. (les « Opérateurs ») exploitent et / ou gèrent les Destinations Vacances. Toute mention du Club Med ou du Club dans cette brochure fait référence aux Opérateurs, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses filiales et non à Club Med Ventes Canada inc. La société Club Med Marine S.A., ci-après parfois appelée « Transporteur », est exclusivement responsable de la direction et de la gestion du transport des passagers et des bagages à bord du voilier Club Med 2. Le voyage à bord du Club Med 2 est soumis aux conditions et aux modalités du contrat de croisière entre vous et le Transporteur. Le contrat accompagne le bulletin d'inscription qui vous est transmis avant le départ. Certaines dispositions relatives aux Villages contenues dans la présente brochure ne s'appliquent pas aux vacances à bord du voilier Club Med 2.

ÂGE MINIMUM DE SÉJOUR : À l'exception des Villages pour adultes tels que Turquoise, dont l'âge minimal obligatoire de séjour est de 18 ans, et Club Med 2, dont l'âge obligatoire de séjour est de 8 ans, tous les Villages acceptent les enfants de tout âge ou à partir de 4 mois (selon le Village), sauf certains Villages où l'âge minimum est de 2 ans. Le non-respect de l'âge minimum pour les Villages pour adultes peut entraîner sur place un refus d'entrée et de séjour à la personne concernée ainsi qu'à ceux qui l'accompagnent lors de son arrivée.

PRIX : Le séjour des enfants de moins de 4 ans est gratuit. Le séjour gratuit des enfants est valable pour une sélection de dates seulement. Certaines restrictions de dates s'appliquent. Les adultes sont les personnes de 16 ans et plus. Différentes catégories de chambres peuvent être disponibles, mais des suppléments peuvent s'appliquer. Pour des informations exactes et à jour sur les prix et les offres spéciales, veuillez contacter le 1 800 CLUB-MED, votre agent de voyage ou visiter le www.clubmed.ca. Tous les Prix sont sujets à changement. Des suppléments peuvent s'appliquer pour les séjours de fins de semaine ou de congés fériés. Les Prix « Réservation Immédiate » sont offerts pour une durée limitée et ne peuvent être combinés avec aucune autre offre spéciale.

RESTRICTIONS ET CONDITIONS APPLICABLES À TOUS LES TARIFS ET À TOUTES LES DATES : Tous les prix sont exprimés en dollars canadiens. Les tarifs en séjour seulement et croisière seulement ne comprennent ni la portion aérienne ni les transferts. À moins que le membre n'ait payé la totalité des services, tous les prix peuvent être augmentés en tout temps et pour toute raison. Les réductions de prix sont applicables aux nouvelles réservations seulement. Les tarifs sont assujettis aux Conditions générales et aux modalités énoncées dans la Brochure Club Med en vigueur et / ou celles qui vous ont été présentées dans vos documents. Certaines conditions spéciales peuvent s'appliquer pour des groupes de 20 adultes et plus. Pour les Vacances achetées auprès d'un agent de voyage titulaire d'un permis du Québec, jusqu'à 30 jours avant le début des Vacances, le prix des Vacances peut être modifié advenant l'imposition d'une surcharge de carburant par le (ou les) transporteur(s) ou une augmentation du taux de change, dans la mesure où le taux de change applicable 45 jours avant le début de vos Vacances a augmenté de plus de 5 % depuis

la date de réservation des Vacances. Si la modification entraîne une augmentation du prix égale ou supérieure à 7 % du prix excluant toute taxe applicable (TPS, TVQ ou TVH), vous pourrez alors choisir entre (a) payer l'augmentation, (b) annuler vos Vacances et obtenir le remboursement intégral du prix payé, ou (c) accepter des vacances Club Med similaires que nous pourrions vous proposer. Cependant, aucune modification du prix ne peut avoir lieu à moins de 30 jours du début de vos Vacances. Pour les Vacances achetées auprès d'un agent de voyage titulaire d'un permis de l'Ontario, advenant une augmentation de plus de 7 %, même après le paiement d'un dépôt (mais avant le paiement complet du prix des Vacances), à l'exclusion de toute augmentation de toute taxe applicable (TPS, TVQ ou TVH), vous aurez le choix d'annuler et d'obtenir un remboursement complet ou d'opter pour des vacances Club Med similaires que vous jugerez acceptables. Les dates de départ, programmes et itinéraires sont sujets à changement à tout moment avant le départ et sans préavis, que vous ayez payé ou non, en tout ou en partie, vos vacances. Les tarifs aériens sont assujettis à la disponibilité des places et à certaines restrictions. Tous les itinéraires sont sujets à changement sans préavis. Afin de conserver des tarifs compétitifs pour les forfaits avec vols, la valeur de la portion terrestre à l'intérieur du forfait peut être différente du prix du séjour seulement programmé dans le système. Dans tous les cas, le fait de soustraire le tarif de la portion terrestre au tarif du forfait ne reflète pas nécessairement le véritable prix du transport aérien.

HORAIRES D'ARRIVÉE / DÉPART : Les membres qui arrivent indépendamment (en séjour seulement) sont attendus en Village le premier jour à partir de 15 h. La chambre peut ne pas être disponible au moment de votre arrivée. Le jour du départ, les membres doivent libérer leur chambre à 10 h, et le repas du midi est compris. Des horaires de libération de chambres plus favorables peuvent être offerts dans certains Villages et ceux-ci vous seront communiqués sur place. Programme de fidélisation Great Members : l'enregistrement prioritaire à l'arrivée au Village et la libération tardive de la chambre la dernière journée dépendent des disponibilités en Village au moment de l'arrivée et du départ. Pour les membres voyageant en forfait avec vols organisés par Club Med, tous les repas sont compris depuis l'arrivée jusqu'au départ. Les départs des croisières varient selon l'itinéraire. Les enfants de moins de 6 ans seront logés dans la même chambre que leurs parents. L'âge des enfants est déterminé par la date de voyage et non la date de la réservation. Veuillez noter que durant certaines vacances scolaires nordaméricaines et européennes, plus de familles avec enfants peuvent être présentes dans tous les Villages, sauf ceux strictement réservés aux 18 ans et plus.

RENSEIGNEMENTS UTILES : Pour que vos vacances se déroulent dans l'agrément et en sécurité, nous vous suggérons de lire attentivement ces renseignements ainsi que toutes les autres informations présentées par le Club Med. La qualité, les usages et les conditions d'utilisation en ce qui concerne les services et l'hébergement offerts dans le pays de votre Destination Vacances peuvent être différents de ceux qu'on retrouve au Canada ou aux États-Unis. La qualité peut être inférieure à celle d'un établissement semblable au Canada ou aux États-Unis.

LES VACCINATIONS : Bien avant votre départ, consulter votre médecin ou votre centre local de services communautaires.

DURANT VOTRE SÉJOUR : Veuillez demander un traitement préventif pour les troubles digestifs à votre médecin. Dans la plupart des cas, les troubles intestinaux résultent d'un changement climatique ou d'une modification des habitudes alimentaires. Pelez toujours les fruits et les légumes frais. Mangez des mets bien cuits. Buvez beaucoup de liquide, en évitant toutefois les boissons glacées servies hors du Village. Un simple traitement peut s'avérer très efficace.

À LA PLAGE : Dans la majorité des Destinations Vacances à l'étranger, les plages sont publiques et ne relèvent donc pas de la responsabilité du Club Med. Ni les plages ni les piscines (sauf si mentionné) au Village ne sont surveillées par des maîtres-nageurs.

SERVICES MÉDICAUX : Certains Villages du Club Med en Amérique du Nord comptent deux infirmières licenciées qui peuvent administrer les premiers soins et aider à certains besoins médicaux (par exemple, la réfrigération des médicaments), d'autres comptent un responsable hygiène et sécurité. Un médecin indépendant est disponible au Village ou à proximité. À bord du Club Med 2, un médecin et une infirmière assurent les soins de santé jour et nuit. Les frais médicaux doivent être assumés par les membres.

HÉBERGEMENT : Moyennant un supplément et selon la disponibilité, une personne de 12 ans et plus peut réserver une chambre en occupation simple (12 ans pour les Antilles françaises et la zone Europe, et 16 ans pour la Zone Nord-Américaine). Veuillez vous renseigner auprès du Club Med ou de votre agent de voyage. Différentes catégories de chambres sont proposées. Certaines offrant des services et commodités additionnels sont proposées moyennant un supplément. Des chambres communicantes sont disponibles dans certains Villages familles moyennant également un supplément (selon la disponibilité). Dans le cas des Villages pour tous, la plupart des chambres sont offertes en occupation double ou simple et les chambres communicantes ne sont pas disponibles. Des lits d'appoint ne peuvent être garantis. Les familles qui choisissent de séjourner dans l'un de ces Villages devront prévoir que les enfants pourraient ne pas partager la chambre de leurs parents. L'attribution des chambres est toujours faite à l'arrivée au Village. Les chambres sont climatisées, sauf dans les Villages de ski. Chaque chambre comprend deux lits simples, un lit double ou un très grand lit, ainsi qu'une salle de bain privée avec douche. Certaines chambres comportent une baignoire (consulter la description des chambres du Village). Les chambres des Destinations Vacances ont de petits coffrets personnels de sécurité. Les bijoux, les sommes d'argent importantes et les autres objets de valeur devraient être laissés à la maison, car ils ne sont pas couverts par l'Assurance-Vacances limitée du Club Med ou possiblement par toute autre police d'assurance que vous pourriez détenir. Les membres sont priés de prendre les mesures élémentaires de sécurité, comme verrouiller les portes d'entrée et de patio en permanence de l'intérieur et de l'extérieur, et conserver les clés de la chambre et du coffret personnel sur eux.

RESTAURANTS : L'ouverture des restaurants de spécialités est en fonction du taux d'occupation du Village.

SPORTS : Nous prenons l'enseignement des sports au sérieux et mettons l'accent sur la sécurité. La plupart des activités se déroulent sous la supervision d'instructeurs qualifiés. Des leçons de groupe sont habituellement données le matin et / ou l'après-midi. Nous nous réservons le droit d'annuler ou de modifier les programmes sportifs et la disponibilité de l'équipement à toutes les Destinations Vacances sans préavis. Tous les suppléments sont approximatifs et sujets à changement sans préavis. Veuillez vous reporter aux pages spécifiques de la brochure ou au site clubmed.ca pour plus d'informations. Les informations suivantes sur les sports concernent les Destinations Vacances Club Med seulement.

CONDITIONS GÉNÉRALES

LIMITES D'ÂGE : Par sécurité, Club Med exige un âge minimal pour la pratique des sports.

DANS LES VILLAGES FAMILLES : L'âge minimum requis pour les enfants dépend de l'activité. Veuillez vous renseigner avant de partir, surtout si vous voyagez avec de jeunes enfants. Dans toutes les autres destinations vacances : la limite d'âge requise pour participer à certaines activités peut être modifiée sans

préavis. Veuillez noter que ces Destinations Vacances n'offrent pas d'équipements de sport de la taille des enfants. Veuillez vous renseigner au sujet des conditions d'âge requises. La supervision des parents peut être requise. Lors de l'enregistrement au Village, les parents pourraient avoir à montrer une preuve d'âge de leurs enfants pour que ceux-ci aient accès aux installations des Baby Club Med®, Petit Club Med®, Mini Club Med®, Junior Club ou Passworld Teen Access. Club Med Ventes Canada inc. se réserve le droit d'exiger une preuve d'âge au moment de l'inscription à une offre promotionnelle qui dépend de l'âge. Les tarifs qui s'appliquent aux enfants dépendent de l'âge de ces derniers au moment du voyage.

FRAIS D'ADHÉSION : Les personnes achetant des Vacances Club Med, incluant celles n'achetant qu'un vol Club Med ou séjour seulement, doivent obligatoirement payer des frais d'adhésion. Adultes et enfants de 16 ans et plus, 60 \$. Enfants de moins de 16 ans, 30 \$. L'adhésion est valable pendant un an à compter de sa date d'émission, c'est-à-dire du jour de la réception du premier paiement ou acompte et doit être en vigueur jusqu'à la date de retour de voyage. Les frais d'adhésion ne sont pas remboursables.

ASSURANCE-VACANCES : Si vous réservez au Canada, vous êtes automatiquement couverts par l'Assurance-Vacances limitée du Club Med (Plan de base). Celle-ci est incluse dans le prix de vos vacances. Une description détaillée est disponible sur demande auprès de Club Med Ventes Canada inc., sur le site clubmed.ca, ainsi que dans le document du Plan d'assurances que vous recevrez par voie électronique avant votre départ si vous avez fait une réservation. Nous vous suggérons de souscrire une protection supplémentaire. Un Plan supérieur optionnel est disponible (Plan Tranquillité d'esprit). Informez-vous auprès de votre agent de voyage ou visitez le site clubmed.ca pour plus de détails. Le régime d'Assurance-Vacances mentionné précédemment PEUT couvrir en partie les frais d'annulation et de modification (voir ci-dessous) si vous devez annuler ou modifier vos vacances avant la date de départ prévue pour cause de blessure, de maladie ou de décès de la personne assurée, d'un membre de sa famille immédiate ou d'un compagnon de voyage partageant la même chambre sans lien de parenté (définis dans le Plan).

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE MODIFICATION STANDARDS : Une annulation ou une modification (c.-à-d. tout changement apporté à la réservation) doit être faite PAR TÉLÉPHONE puis CONFIRMÉE PAR ÉCRIT (la date sera déterminée par l'oblitération du timbre ou la date de la transmission par télécopieur ou par voie électronique). Pour la portion terrestre seulement, les frais sont déterminés selon le nombre de jours avant le départ (voir ci-dessous). Veuillez noter que toute modification (y compris mais non limitée à un changement de date de départ ou à un changement de Destination Vacances) sera considérée comme une annulation et régie par les conditions et modalités applicables aux annulations, et les réservations modifiées seront sujettes aux tarifs en vigueur au moment de la modification. Les soldes impayés sur les frais d'annulation sont sujets à des actions de recouvrement. Aucun remboursement ne sera effectué dans le cas d'une absence à l'aéroport ou à une Destination Vacances ou d'une interruption ou annulation de séjour d'un membre après le départ. Il n'y a pas de remboursement pour des documents de voyage ou transferts non utilisés. Les frais d'annulation pour des événements spéciaux, certaines promotions et certaines dates de pointe peuvent varier, veuillez contacter notre centre d'appel ou votre conseiller en voyage pour plus d'information.

Congés : Dans le cas des semaines de congé fériés telles que les semaines d'Action de Grâce 2022, de Noël 2022, et du Nouvel An 2022, de même que d'autres périodes de pointe et de promotions spéciales, les frais d'annulation sont les suivants :

Nombre de jours avant le départ Frais d'annulation (par personne) :

- 91 ou plus : Aucuns frais d'annulation
- 90 ou moins : 100 %

NOUVELLES CONDITIONS D'ANNULATION :

Les frais d'annulation peuvent varier en fonction de la date de votre réservation, de la date de départ et du type de tarif que vous avez sélectionné. Des offres d'annulation flexibles peuvent être mises en place de temps à autre, veuillez-vous référer au site Web [clubmed.ca] ou à votre contrat de vente pour vérifier les conditions spécifiques d'annulation applicables à votre réservation. Tous les remboursements seront effectués sur le moyen de paiement utilisé pour la réservation initiale.

Si la réservation a été effectuée avec un Crédit de Voyage Futur, le remboursement se fera sous la forme d'un nouveau Crédit de Voyage Futur à utiliser avant la date d'expiration du Crédit de Voyage Futur d'origine. Groupes : Les frais d'annulation et de modification peuvent varier pour les groupes. Contactez votre agence de voyages ou le service des groupes de Club Med Ventes Canada inc. Au 1 888 567-1777 pour plus de détails. Club Med Ventes Canada inc. se réserve le droit d'annuler un vol Club (défini plus bas) ou une croisière à bord du Club Med 2 avant le départ, sauf dans les cas décrits expressément ci-dessous. Le cas échéant, le remboursement intégral se fera par l'intermédiaire de votre agent de voyage sans autre compensation. À moins d'indication contraire (voir « Changements importants »), Club Med Ventes Canada inc. n'annulera pas un vol Club moins de 10 jours avant la date de départ prévue. Si un vol Club est annulé 10 jours ou plus avant la date de départ prévue, Club Med Ventes Canada inc. tentera de vous aviser dans les sept jours suivant l'annulation, mais au moins 10 jours avant la date de départ prévue.

CHANGEMENT D'OCCUPATION DE LA CHAMBRE : Si des changements ou annulations sont effectués par un ou plusieurs membres et que ceux-ci affectent l'occupation des chambres, les prix seront ajustés de façon à refléter l'occupation réelle de la chambre.

CHANGEMENT DE NOM : Tout changement de nom sur une réservation confirmée sera considéré comme une annulation (voir « Frais d'annulation »). Veuillez noter que les frais d'annulation des vols de correspondance et des vols que Club Med Ventes Canada inc. n'a pas organisés ou dont elle n'émet pas le billet sont établis par le transporteur aérien concerné. **VACANCES INUTILISÉES :** Vous n'aurez droit à aucun remboursement, partiel ou total, pour les jours que vous ne passerez pas à votre Destination Vacances ou pour les transferts inutilisés à cause de votre arrivée tardive ou de votre départ prématuré (sous réserve de la limite de l'indemnité prévue par l'Assurance-Vacances). Si vous partez plus tôt que prévu, les frais du vol de retour sont entièrement à votre charge. Les billets d'avion sont non remboursables, non transférables et non endossables à d'autres. Par conséquent, toute partie inutilisée du billet ne vous sera pas remboursée ni créditée. On peut vous demander de quitter l'avion ou la Destination Vacances à tout moment, sans aucun remboursement, si vous incommodez ou dérangez les autres passagers ou membres par vos actes.

TRAJETS ET HORAIRES : Les trajets et les horaires sont conditionnels et peuvent être modifiés sans préavis. Nous ne pouvons être tenus responsables des retards, ni des changements, ni des annulations résultant d'événements fortuits, ni des conditions météorologiques, ni de la circulation, ni de l'état des aéroports, ni des bris mécaniques, ni des grèves, ni de la décision du transporteur, ni d'autres causes. De plus, nous ne pouvons pas être tenus responsables des frais supplémentaires ni de la perte de temps de vacances qui pourraient vous être occasionnés par ces faits. Veuillez consulter la section « Contrat de vacances ».

CHANGEMENTS IMPORTANTS : Cette brochure est préparée des mois à l'avance et il arrive parfois qu'un Village ou un service annoncé subisse des changements ou ne soit plus disponible. Même après avoir confirmé votre réservation, il se peut que l'on doive faire des changements à vos vacances. La plupart de ces changements sont mineurs. Néanmoins, il se peut que l'on doive parfois faire un changement majeur à vos vacances avant votre départ. Si c'est le cas, nous vous aviserons directement ou par l'entremise de votre agent de voyage, et ce, dans les meilleurs délais afin de vous offrir un séjour semblable à une autre Destination Vacances dans les cas suivants : votre vol de départ est annulé ou votre vol de départ ou de retour est retardé ou devancé de plus de 24 heures (à moins que le retard ne soit dû à des problèmes mécaniques, à des raisons de sécurité, aux conditions atmosphériques, à une grève ou à une force majeure) ; la croisière ne peut se faire à bord du voilier Club Med 2 ; l'hébergement ou la qualité de l'hébergement est changé ; le prix total de votre séjour est augmenté de plus de 7 % (à moins que l'augmentation ne provienne d'une taxe gouvernementale ou d'une augmentation du prix du pétrole autorisée par l'Office des transports du Canada à l'égard des services aériens, comme expliqué à la clause « Restrictions et conditions applicables à tous les tarifs et dates ») ; le trajet est modifié et vous n'avez pas assez de temps avant le départ pour obtenir de nouveaux documents de voyage des autorités (les « Changements importants »). Si l'autre séjour qui vous est offert vous semble inacceptable, vous aurez droit à un remboursement intégral immédiat, et ce, sans aucuns frais d'annulation de notre part et sans autre compensation.

RÉSERVATIONS ET VOYAGE

RÉSERVATION : Toute réservation reçoit un numéro de dossier et n'est possible qu'avec le nom complet du membre, son adresse de domicile et sa date de naissance. L'acompte et les frais d'adhésion, accompagnés de ce numéro de dossier, du nom et de l'adresse complète du membre, doivent être reçus au plus tard à la date précisée lors de la réservation, sans quoi la réservation sera annulée automatiquement. Les mineurs (moins de 18 ans) doivent être accompagnés de leur père, de leur mère ou d'un tuteur (de 30 ans ou plus) pendant toutes les Vacances et répondre à toutes les formalités d'entrée du pays visité. Il faut au moins un tuteur pour trois mineurs. Pour certaines promotions, le paiement complet est requis. Veuillez consulter les conditions particulières s'appliquant aux promotions.

DOCUMENTS DE VOYAGE DES AUTORITÉS : Il vous incombe de vous procurer les preuves de citoyenneté, passeports, visas, cartes de touriste et certificats de vaccination nécessaires. Club Med Ventes Canada inc. ne sera en aucun cas tenue responsable si on vous refuse l'accès à bord d'un avion ou l'entrée dans un pays, ou si des frais d'annulation ou des frais supplémentaires vous sont imputés parce que vous ne possédez pas les documents de voyage requis. Nous vous conseillons fortement de voyager avec un passeport valide. Des conditions d'entrée spécifiques s'appliquent à toute personne ne possédant pas la citoyenneté canadienne ou à tout enfant voyageant en compagnie d'un seul de ses parents ou avec d'autres personnes que ses parents. Des conditions particulières peuvent régir vos déplacements à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Certains pays visités, autorités ou compagnies aériennes peuvent exiger que les personnes qui ont entre 18 et 21 ans et qui voyagent indépendamment aient en leur possession une autorisation parentale écrite ou qu'un parent qui voyage avec son enfant ait en sa possession une déclaration solennelle ou assermentée de l'autre parent qui l'autorise à voyager avec l'enfant. Ceci s'applique également aux mineurs voyageant avec une personne autre que ses parents. Veuillez communiquer avec l'organisme gouvernemental compétent, le consulat, l'ambassade ou le bureau de tourisme du pays visité avant votre départ pour connaître les exigences en matière de

documents de voyage des autorités gouvernementales. Veuillez noter que l'entrée dans un autre pays peut être refusée même si les renseignements requis et les documents de voyage sont complets.

CONTRAT DE VACANCES

Nous, Club Med Ventes Canada inc., sommes l'agent de vente des Vacances Club Med que vous avez achetées. Nous ne sommes propriétaires d'aucun service de transport, hôtel, Village Club Med, bateau de croisière, restaurant ou autre entreprise de services, et n'en gérons, contrôlons ou exploitons aucun. Selon la destination choisie, vos Destinations Vacances sont fournies par l'une des sociétés suivantes (les « Opérateurs ») : Club Med Inc, Club Med Amérique du Nord S.A., Club Méditerranée S.A., ou certaines de leurs filiales ou sociétés affiliées.

1. Ententes en vigueur : Vos Vacances sont assujetties aux dispositions légales et contractuelles suivantes : a) les conditions et modalités stipulées dans la Brochure Club Med (Trident), édition canadienne applicables à la période de vos vacances, ou dans d'autres documents publiés et distribués par les Opérateurs ; b) les règlements en vigueur aux Destinations Vacances ; c) (pour les Vacances à bord du voilier Club Med 2) le contrat de passage entre le membre et la ligne de croisière et les règlements du capitaine et des Opérateurs à bord ; d) le contrat entre le membre et le transporteur aérien ; e) les lois du pays de votre Destination Vacances et f) les règlements de l'organisme de réglementation qui régissent vos vacances. Les conditions, modalités et règlements énoncés aux présentes constituent la convention complète entre les parties au sujet de vos Vacances. Ni Club Med Ventes Canada inc. ni les Opérateurs ne sont liés par des représentations (prétendument faites par nous ou par des agences de voyages) qui ne sont pas contenues aux présentes ou qui n'ont pas été confirmées ailleurs par écrit. Si vous vous rendez par vos propres moyens à une Destination Vacances, vous êtes l'unique responsable de vos dispositions de voyage et de toutes les questions relatives à votre transport et vos transferts.

2. Sports et activités : Vous n'êtes pas obligé de participer aux activités. Les sports et activités semblables comportent des risques de préjudice physique plus élevés que dans la vie courante. En pratiquant les sports et autres activités et en utilisant les installations des Opérateurs à votre Destination Vacances, vous assumez tous les risques inhérents à ces activités. Vous devez prendre toutes les précautions nécessaires, compte tenu de la nature de l'activité, des lieux, des conditions du terrain, du climat, des autres participants ou des circonstances.

3. Boissons alcoolisées : Les Opérateurs se réservent le droit de refuser la vente ou le service de boissons alcoolisées en vertu des politiques des Opérateurs et en vertu de l'âge minimum légal dans le pays où se trouve la Destination Vacances. Les Opérateurs se réservent le droit de limiter ou de refuser le droit au membre d'apporter des boissons alcoolisées à sa Destination Vacances pour fin de consommation sur les lieux.

4. Modifications de trajet ou de programme : Les Opérateurs se réservent le droit de retirer, de fermer ou de modifier les excursions, les trajets, les programmes spécifiques, les installations (sportives, de restauration ou autres) ou les activités sportives, à tout moment, sans préavis et sans compensation.

5. Demandes spéciales : Les demandes spéciales, par exemples : situation de la chambre, type de lit, repas spéciaux à bord de l'avion, pré-sélection de sièges et berceaux ne peuvent être garantis par Club Med Ventes Canada inc.

6. Services fournis par des tiers : Des tiers fournissent les services de transport, de transfert par voie aérienne, maritime ou terrestre, les autres services et l'hébergement pendant votre transport (à l'exclusion de l'hébergement à votre Destination Vacances), les visites guidées, les excursions et certains autres services (spa, golf, pêche en haute mer, équitation, plongée bouteille, etc.). Club Med Ventes Canada inc. et les Opérateurs agissent uniquement à titre d'agents ou de distributeurs pour les prestataires de ces services.

7. Biens personnels : Les biens dangereux, interdits ou illicites, tels que les substances réglementées, les armes à feu, les explosifs, les cylindres contenant de l'air comprimé ou des substances combustibles, ainsi que tout autre bien dangereux, interdit ou illicite, ne pourront en aucun cas être tolérés dans les bagages des voyageurs ni introduits à la Destination Vacances. Les Opérateurs se réservent le droit de refuser de permettre à tout membre d'apporter des biens jugés inappropriés à la Destination Vacances. La présence d'animaux est interdite, à l'exception des animaux aidants accompagnant les membres nécessitant des besoins spéciaux, tels qu'un chien-guide utilisé par un déficient visuel, à condition que le membre ait fait une demande d'accès par écrit pour l'animal aidant et que cette demande ait été acceptée par les Opérateurs avant le départ du membre pour la Destination Vacances. Veuillez noter que l'accès à une voûte ou à un coffret de sûreté varie dans plusieurs Villages et peut-être réduit. Ainsi, les membres devraient limiter le nombre d'objets de valeur qu'ils apporteront avec eux à la Destination Vacances. Tout bien perdu ou volé devra être déclaré sans délai à la réception du Village ou à l'employé de Club Med désigné avant de quitter la zone douanière. La responsabilité de Club Med Ventes Canada inc. et celle des Opérateurs pour les biens perdus, endommagés ou volés se limite soit à une somme de 500 \$ canadiens, soit à la somme prévue dans la politique locale de la Destination Vacances, laquelle des deux est la moindre.

8. Excursions et circuits : La réalisation d'un circuit ou d'une excursion est sujette aux contraintes locales et conditionnelle à un nombre minimal de participants. Le Club Med se réserve le droit d'annuler un circuit ou une excursion si le minimum de participants requis n'est pas atteint.

9. Exonération et limitation de responsabilité et réclamations : Sous réserve de toute disposition impérative de la loi à l'effet contraire, Club Med Ventes Canada inc. et les Opérateurs ne pourront être tenus responsables d'un accident, d'une blessure, d'une maladie, de dommages à des biens, de la perte de temps de travail ni de vacances occasionnés par (a) votre participation à un sport ou à une activité ou à votre utilisation d'une installation disponible à votre Destination Vacances ; (b) un comportement d'un autre vacancier Club Med ou de toute autre personne ; (c) l'annulation ou la modification d'un itinéraire ou d'un programme dont Club Med Ventes Canada inc., les Opérateurs ou le prestataire de services sont responsables ; (d) un bris de véhicule ou d'équipement, une grève, un vol ou la négligence d'un prestataire de services ; (e) la négligence ou la faute d'un transporteur aérien, maritime ou terrestre qui fournit les services de transports ou d'autres prestataires qui procurent des services connexes. Toutefois, la présente exonération et limitation de responsabilité ne sera pas applicable en cas de préjudice corporel ou moral causé à autrui suite à une faute intentionnelle ou lourde de la part de Club Med Ventes Canada inc. En partie à cause de la façon dont vos Vacances Club Med sont organisées (incluant notamment la localisation physique des Villages à l'extérieur du Canada et le roulement régulier du personnel), vous convenez des conditions suivantes : (a) vous devez présenter toute réclamation dans les 60 jours de la fin de vos Vacances. La réclamation doit être consignée par écrit et envoyée dans ce délai par courrier recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante : Club Med Ventes Canada inc., 3500, boul. De Maisonneuve Ouest, Tour 2 Place Alexis Nihon, bureau 1800, Montréal, QC H3Z 3C1; (b) toute poursuite judiciaire à

l'encontre de Club Med Ventes Canada inc. doit être introduite exclusivement dans le district judiciaire de Montréal ou de Toronto (endroits où Club Med Ventes Canada inc. a des places d'affaires et où les vacances sont réservées), et ce, quel que soit votre lieu de résidence ou celui de votre agent de voyage; (c) les lois du pays de votre Destination Vacances peuvent dans certains cas : limiter votre indemnité ; régir le résultat de votre réclamation; ou accorder juridiction à l'égard de procédures judiciaires à l'encontre des Opérateurs, ces derniers n'ayant aucune résidence au Canada; et (d) en aucun cas, vous ne réclamerez de Club Med Ventes Canada inc. ou des Opérateurs un montant qui excède le coût facturé pour vos Vacances, un montant pour des dommages indirects, accessoires ou consécutifs, ou pour des dépenses engagées. Le membre reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de Club Med Ventes Canada inc. et consent à s'y soumettre.

VOUS CONVENEZ QUE LE NON-RESPECT DES CONDITIONS CI-DESSUS VOUS FAIT PERDRE VOTRE DROIT À UNE RÉCLAMATION.